

Elaboration du PLUi

Consultation de la population.

Lettre du Maire

Chers Cobonnoises et Cobonnois,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) nous sollicitons votre avis et vos attentes concernant notre Commune à l'horizon 2030. En effet il nous est apparu important de vous impliquer afin que vous puissiez exprimer vos idées et vos envies afin de nourrir les réflexions et les orientations qui en découlent.

Sachez que le PLUi n'est pas une option mais une obligation légale. (La Loi ALUR nous l'impose).

Ainsi nous sommes décidés à le créer en fonction des besoins et des caractéristiques propres à notre territoire et à ce que nous souhaitons préserver.

Le PLUi une fois validé (2023) régira les règles d'Urbanisme (aussi appelé Plan d'Occupation des Sols) sur notre Commune. Concrètement, les demandes relatives aux constructions et d'aménagements, qui auparavant étaient instruites à Valence par les services de l'Etat (DDT) seront désormais instruites par le service Urbanisme de la Communauté de Commune du Val de Drôme (CCVD) en concertation avec le Maire.

Des zones dites « Agricoles », « Naturelles » et « Urbaines » seront définies.

Elles serviront de base aux décisions futures concernant les demandes d'urbanisme. Il est important de garder à l'esprit que l'évolution des zones constructibles ne peut se faire qu'à proximité des zones urbanisées existantes en limitant fortement l'impact sur les zones agricoles et en tenant compte des ressources disponibles (eau, électricité, assainissement, voirie). La politique de l'état est très claire sur ce point.

Nous sommes désormais 169 habitants à Cobonne (dernier recensement de 2020) et certaines constructions sont en cours ou en voie de l'être.

L'Equipe Municipale démarre donc un long travail pour finaliser ce document.

(Le PLUi une fois établi reste un document révisable. Il n'est donc pas figé indéfiniment et peut être corrigé (s'il comporte des erreurs ou par nécessité)).

Le questionnaire ci-joint a été élaboré collectivement par l'équipe Municipale afin de recueillir vos attentes et ainsi guider notre travail sur le PLUi en fonction de ce que vous aurez exprimé.

Il est à retourner avant le 06 JUIN 2021, par courrier à la Mairie.

Si vous le souhaitez Il peut être anonyme, et rempli par chaque adulte membre du foyer. Des exemplaires papiers supplémentaires seront mis à disposition des habitants à la Mairie.

Et ensuite ?...

Après en avoir fait la synthèse et pris en compte vos retours, nous allons étudier la faisabilité des projets proposés et les confronter aux règles qui régissent le PLUi. La capacité de notre Commune à les mettre en œuvre sera bien entendu considérée.

Nous nous ferons assister dans cet exercice par la CCVD compétente en la matière afin d'être en mesure de justifier et d'orienter les choix faits.

Le processus d'élaboration du PLUi va durer environ 18 mois. Il donnera lieu à des réunions d'informations publiques périodiques qui seront l'occasion de vous tenir informés de l'avancement mais aussi d'échanger avec vous.

Prendre en main notre avenir de manière contrôlée tout en respectant notre environnement, vivre dans un village vivant, sont les enjeux que nous nous devons d'aborder.

Au nom de tous les membres du Conseil Municipal, je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien consacrer à ce questionnaire et pour votre contribution active qui guidera nos réflexions et décisions à venir.

Sachez que comme vous, je suis attaché à la ruralité de notre Commune, convaincu qu'elle doit continuer à vivre avec son école, ses agriculteurs, ses entrepreneurs et ses familles.

Ce PLUi ne doit pas se faire contre tel ou tel, mais définir ce que nous voulons demain pour nos enfants et pour Cobonne.

La parole est à vous !

Cordiales Salutations,

Fait à Cobonne le 26 Avril 2021

Le Maire,

Philippe RIBIERE

Plus de détails sur le PLUi :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/pourquoi-realiser-un-plui-r231.html>

Information relative au traitement des données :

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Le Maire de Cobonne M Philippe Ribière, 3945A route de Gigors 26400 Cobonne. La base légale du traitement est la synthèse des réponses apportée au questionnaire, classée par thématique sans faire mention du nom des personnes ayant répondues (pour celles qui l'auront communiqué).

Les réponses aux questions posées sont toutes souhaitées.

Dans le cas de non- réponse, ou texte sans rapport avec le PLUi, les réponses seront indiquées « non répondue » dans la synthèse qui en sera faite.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Les Membres du Conseil Municipal, à la personne représentant le service urbanisme de la CCVD.

La cartographie des réponses classée par thématique pourra être utilisée lors de réunion(s) publique(s) avec la population Cobonnoise afin de partager les résultats obtenus.

Elles sont conservées pendant la durée de l'élaboration du PLUi jusqu'à sa validation, concrétisée par un vote du Conseil Municipal (soit environ 30 mois maximum), par le responsable du traitement.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter M le Maire, Philippe Ribière : info@mairiedecobonne.fr ou par voie postale : 3945A route de Gigors 26400 Cobonne ou par téléphone au 04 75 25 24 77 pendant les heures de permanence à la Mairie.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/exemples-de-formulaire-de-collecte-de-donnees-caractere-personnel>